

pouvons aller de l'avant avec un programme unilatéral d'octroi de permis d'exploitation de boutiques, mais malheureusement les détenteurs de permis ne pourraient avoir l'autorisation de vendre de boissons alcooliques. J'invite donc les députés à faire pression auprès du gouvernement de l'Ontario afin qu'il oublie ses idées de protéger son monopole d'État et fasse &960;-1 front commun avec le gouvernement canadien pour aider l'entreprise privée à mettre de l'avant le programme de boutiques franches de droits.

[Traduction]

LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, étant donné les critiques que l'on vient d'entendre à propos de la réglementation ontarienne, le gouvernement du Canada est-il disposé à assouplir certaines dispositions de sa propre réglementation et à inviter les membres du secteur privé à se porter candidats pour exploiter des boutiques hors-taxe dans d'autres provinces canadiennes où le climat est peut-être plus favorable?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, le député devrait savoir qu'il y en a déjà une au Nouveau-Brunswick. D'ailleurs j'ai eu l'occasion d'assister à l'inauguration de cette boutique avec un député qui est très bien connu de la Chambre, puisqu'il occupe souvent le Fauteuil. Aussitôt que nous aurons fait l'évaluation du programme expérimental, nous serons prêts à aller de l'avant avec l'expansion du programme national.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

L'AVENIR DE L'USINE DE GEORGETOWN DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je pose ma question au ministre des Pêches. Le gouvernement fédéral a annoncé, pour les pêches de la Nouvelle-Écosse, un nouveau programme d'expansion qui comprend l'ouverture de la pêche au sébaste dans le golfe du Saint-Laurent. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que seront réactivées la flotte de chalutiers qui est actuellement inactive dans la région du golfe, et surtout l'usine de Georgetown dans l'Île-du-Prince-Édouard, afin que les prises du golfe y soient transformées et que des emplois soient créés dans cette région qui en a désespérément besoin?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je voudrais rappeler au député que l'attribution des droits de pêche ne peut se faire par un accord bilatéral entre le ministère et une seule province. Toutes les provinces doivent prendre part à toutes les négociations. C'est pourquoi aucun engagement n'a été pris quoique nous ayons

dit que la Nouvelle-Écosse, comme toutes les autres provinces, serait consultée au sujet de quelque attribution de droit de pêche que ce soit.

Deuxièmement, je serais reconnaissant au député de me dire s'il est ou non en faveur de donner aux navires d'autres régions des droits de pêche plus étendus dans le golfe. Ils ont déjà le droit d'y pêcher le sébaste. Troisièmement, à propos du plan d'expansion des pêches en Nouvelle-Écosse, je me suis en effet engagé, mais comme vous pouvez en juger d'après la déclaration conjointe que M. Buchanan et moi avons rendue publique, il est bien entendu que le montant et la répartition des parts devront être décidés par le cabinet.

M. Crouse: Madame le Président, le ministre doit savoir que la fermeture de l'usine de Georgetown est le fait de son prédécesseur qui a refusé à Nickerson's le droit de l'approvisionner par les navires pêchant à l'extérieur du golfe. C'est une question dont il va devoir s'occuper, étant donné qu'il a restructuré Nickerson et National Sea.

LA PLACE DES SOCIÉTÉS INDÉPENDANTES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse, elle aussi, au ministre des Pêches. Lorsque les ententes sur la réorganisation des pêches ont été conclues, le ministre s'était promis de privatiser les pêches dès qu'elles seraient rentables. J'espère que je résume bien sa pensée. Étant donné que les compagnies indépendantes qui existent actuellement devront se donner de l'expansion et se tailler une place plus sûre au sein de cette industrie, comment le ministre croit-il qu'elles pourront y parvenir puisqu'elles subissent une concurrence très vive de la part de cette nouvelle entreprise soutenue par le gouvernement?

● (1500)

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, le député pose plusieurs questions en même temps. Pour ce qui est de Georgetown, d'après ce qui m'a été raconté, et le ministre des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard devait me le confirmer par la suite, la société Nickerson a promis de mettre ses chalutiers à la disposition de Georgetown. Plus tard, elle a transféré ses chalutiers à Riverport et quand Riverport a été incendié, elle les a conduits à Canso. C'est donc cette compagnie qui n'a pas respecté sa parole. Elle a sorti ses chalutiers de l'Île-du-Prince-Édouard. Or, maintenant que nous avons conclu cette entente avec la Nouvelle-Écosse, je puis dire au député que nous sommes déjà, à l'heure actuelle, grâce aux instances de mon collègue, le ministre régional pour l'Île-du-Prince-Édouard, en train de voir s'il n'y aurait pas moyen de fournir le poisson à Georgetown même par l'entremise de cette nouvelle compagnie. Celle qui s'installera à Canso devra, je crois, fournir du poisson à Georgetown. Je m'étonne que le député critique déjà les décisions d'une compagnie qui n'est pas encore organisée.